

Dernière mise à jour des informations: Septembre 2024

**Référence accessoire**

1545: Mât enterré L=10000mm d=120/194 mm H= 9000 mm

**Description technique**

Mât fuselé étagé réalisé en acier zingué à chaud 70 microns, conformément à la norme UNI EN ISO 1461 (EN 40-5), soumis à un traitement de peinture acrylique en poudre texturée coloris gris. Le cycle standard de peinture fait référence à la norme UNI EN ISO 12944 avec classe C4-H (indiqué pour les zones industrielles et les régions côtières à salinité modérée). Pour préserver l'intégrité du produit, cette même norme UNI EN ISO 12944-1 prévoit un entretien ordinaire et un contrôle tous les 6 mois. Le zingage prévoit une phase d'agitation afin d'éviter l'accumulation de sels de zinc à l'intérieur. Le mât est formé de deux segments cylindriques ; il est en acier EN10025-S355JR (ex Fe510 UNI7070) ; le premier cylindre est d'un diamètre de 194 mm, d'une épaisseur de 3 mm et d'une longueur de 4200 mm, le deuxième d'un diamètre de 121 mm, d'une épaisseur de 4 mm et d'une longueur de 5800 mm. L'orifice oblong pour le portillon mesure 310x95 mm et se trouve à 1000 mm du sol, conçu pour le montage d'un bornier à deux fusibles (code 1863). Le mât permet l'installation de borniers italiens/français/espagnols, anglais (avec adaptateur en bois à commander séparément) et allemands/suisses (avec rail DIN à commander séparément). Porte de visite affleurante, en fonte d'aluminium; elle comprend une clé triangulaire grande (9 mm côté clé) pour porte (réf. 0246). La fermeture est garantie par un joint étanche anti-vieillessement qui s'adapte aux irrégularités superficielles du mât. La porte de visite est posée au moyen d'une contre-plaque, fixée à l'intérieur du mât par le biais de soudures par points. À l'intérieur du mât, un crochet en métal est soudé pour supporter le bornier. Il est réalisé en rond d'acier, de diamètre 4 mm, replié deux fois, de dimensions 40x26 mm. Le mât présente 4 orifices passants, avec inserts filetés en acier inoxydable pour le passage du tirant. La partie supérieure présente une plaque métallique en acier zingué, soudée, avec 3 perçages M8 positionnés à 120°, pour la fixation de la tête de mât affleurante. Un bouchon de fermeture en polycarbonate est installé à l'extrémité supérieure du mât (collé au silicone par l'utilisateur). Le mât résiste à la poussée dynamique du vent, conformément aux normes en vigueur mentionnées dans le décret ministériel du 16/01/96.

**Installation**

Le mât doit être enterré, à une profondeur de 1000 mm. Pour la protection du mât au niveau du sol, une gaine de protection contre la corrosion, non comprise dans les accessoires du mât, peut être appliquée. Sur demande, une embase pour mât peut être fournie (réf. 1843), formée de deux pièces à assembler, réalisées en aluminium coulé, de 620 mm de diamètre et une hauteur de 184 mm. L'élément peut être personnalisé par des inscriptions en relief réalisées au moment de la fusion.

**Coloris**  
Gris (15)

**Poids (Kg)**  
152

**Câblage**

Les câbles de l'alimentation électrique passent à travers l'orifice situé à 500 mm de la base du cylindre en métal, qui mesure 150x50 mm. Le mât présente un système de mise à la terre interne, par cosse de cuivre et insert en acier tropicalisé, fixé à proximité de la trappe par des vis en inox, la section maximale du câble de mise à la terre doit être de 16 mm<sup>2</sup>.

Conforme à la norme EN60598-1 et à la réglementation en vigueur (ou à la réglementation relative)

